

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2016/11/16 Conseil Municipal n° 10-2016

Séance du mercredi 16 novembre 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, C. JOLY, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Pouvoirs : L. MILLARDET à S. BARBERET et Y. NICAISE à A. MARY

Secrétariat : A. CHOLLET

Secrétaire de séance : Guy DREVET

- Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 13 septembre 2016 au 10 octobre 2016 :
  - 18 octobre 2016 : Acceptation du devis PAYSAGE DE BOCZOZEL pour la réalisation d'un chemin d'accès au stade. Montant du devis : 4 040,64 € TTC.
  - 2 novembre 2016 : Acceptation du devis SERINITY CONCEPT pour modification de la biométrie à la Mairie suite aux travaux d'accessibilité. Montant du devis : 3 595,20 € TTC.
  - 8 novembre 2016 : Acceptation du devis BRIQUET pour l'achat de divers outillages espaces verts. Montant du devis : 6 044,40 € TTC (ristourne sur facture).
  - 8 novembre 2016 : Acceptation du devis WURTH pour l'achat d'une visseuse. Montant du devis : 225,60 € TTC.
  - 14 novembre 2016 : Acceptation du devis URBA 2P pour numérisation du PLU. Montant du devis : 2 160,00 € TTC.

→ **Délibérations** :

- **Prix de la garderie du matin** : Suite à la réclamation de quelques parents, le maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ouverture de la garderie le matin à 7h30 et de demander une participation financière aux parents qui en bénéficient. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'avancer l'ouverture de la garderie à 7h30 et c'est l'appel des enfants présents entre 7h30 et 7h45 qui déclenchera la facturation. **Adoptée à l'unanimité.**
  
- **Nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CAPI** : Suite aux élections municipales partielles rendues nécessaires dans une commune de la CAPI, il appartient à chaque commune de se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire. Les membres du Bureau Communautaire de la CAPI, réunis en octobre dernier, ont formulé une proposition commune permettant à chaque collectivité de conserver le nombre de Conseillers dont elle dispose actuellement. Cette proposition est la suivante :
  - De reconduire d'un siège pour les communes de Crachier, Chézeneuve, Châteauvilain, Succieu, Les Eparres, Sérézin de la Tour, Meyrié, Four, Domarin et Maubec ;
  - De reconduire de 2 sièges pour les communes de Saint Alban de Roche, Satolas et Bonce, Vaulx Milieu et Nivolas-Vermelle ;
  - De reconduire de 3 sièges pour les communes de Saint-Savin et Ruy ;
  - De reconduire de 4 sièges pour les communes de Saint Quentin Fallavier et La Verpillière ;
  - De diminuer d'un siège la commune nouvelle d'Eclosé-Badinières pour passer de 2 à 1 ;
  - D'augmenter d'un siège les communes de l'Isle d'Abeau qui passe de 9 à 10 sièges, Villefontaine qui passe de 10 à 11 sièges et Bourgoin-Jallieu qui passe de 15 à 16 sièges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la répartition précédente et la proposition de fixer à 70 le nombre de Conseillers Communautaires de la CAPI.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **Décision Modificative n° 3** : Le Maire propose la décision Modificative concernant les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation pour un montant de 2 000 €. **Adoptée à l'unanimité.**

- **Transfert de la compétence PLU** : La commune de Domarin a élaboré son Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 16 décembre 2013 et modifié le 21 juillet 2014. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis défavorable au transfert de la compétence à la CAPI pour les trois années à venir. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Modification du règlement du PLU** : Le Maire expose que la modification du PLU est rendue nécessaire pour permettre des adaptations du règlement (Partie écrite) visant à autoriser la construction en limite y compris dans le cadre d'extension d'habitation sous réserve qu'il s'agisse d'un abri et à traduire dans le PLU les dispositions spécifiques au secteur de l'Itrat portées au lotissement actuellement en vigueur qui pourrait alors être supprimé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les éléments suivants du règlement :

- les dispositions générales,
- l'article 7 des zones U à vocation principe d'habitat,
- le chapitre des zones AU indicées (AUa et AUb) de l'Itrat,
- les règles d'implantation des piscines par rapport aux voies publiques.

**Adoptée à l'unanimité.**

Il est 20h30, le Maire reporte le sujet des questions diverses au prochain Conseil et annonce l'arrivée du Président de la CAPI.

La séance du Conseil Municipal est levée.

Le Président de la CAPI, Jean PAPADOPULO est accompagné de Didier BOUILLOT, Maire de Succieu, Michel RIVAL, Maire de Nivolas-Vermelle, Frédéric PIN, Chef des services de la CAPI et Marie Elisabeth ACHARD, Chef de Cabinet du Président de la CAPI.

Il prend la parole et commente un bilan mi-mandat.

Depuis 2014, les baisses des dotations de l'Etat, les transferts de compétences sans compensation financière et la raréfaction des aides des principaux partenaires constituent pour l'ensemble des communes, comme pour l'intercommunalité, une situation inédite qui rend notre mission de plus en plus difficile et notre responsabilité de plus en plus grande.

Sans jamais vouloir remettre en cause les fondamentaux de l'action de notre agglomération et après un travail en profondeur mené avec l'ensemble des Elus du Bureau Communautaire, la seule alternative est donc de réduire nos ambitions dans certains domaines pour les adapter à nos contraintes budgétaires. Voici les grandes lignes de ces choix difficiles mais responsables que nous avons été amenés à prendre.

### Domaine Culture :

- Réduction des coûts de fonctionnement des médiathèques,
- Réduction du budget de l'action culturelle du conservatoire,
- Diminution de 10 % des heures d'intervention en milieu scolaire à partir de 2017/2018,
- Rapprochement des festivals.

### Domaine des équipements sportifs :

- Arrêt de la gestion publique du golf et cession à un investisseur privé,
- Retrait de la gestion des piscines Gallois à La Verpillière et Bellevue à Saint Quentin Fallavier.

### Dans le domaine de la petite enfance :

- Retrait du financement public de la CAPI à des structures privées,
- Fermeture, à l'initiative de la CAF, de la halte-garderie « La Résidence »,
- Fermeture annoncée des 2 crèches familiales à Villefontaine et Bourgoin-Jallieu.

Réduire le niveau de certaines politiques dont nous avons la responsabilité est toujours difficile mais c'est une démarche indispensable pour assurer à notre agglomération la capacité à se développer et à se maintenir parmi les territoires les plus attractifs de notre région.

Le Maire prend la parole, remercie le Président de la CAPI et profite de cette rencontre pour lui poser quelques questions sur :

- Le maintien des travaux sur l'avenue de la Ferronnière.
- Le transfert des zones artisanales et commerciales à la CAPI.
- La taxe sur la publicité.
- L'aménagement sur la RN 1006 quartier de la Ladrière.
- L'économie d'énergie sur l'éclairage public.
- L'avenir de la CAPI.

Pour terminer, la parole est donnée au public dans la salle. Au cours du débat, Monsieur GUY aborde le sujet de la circulation à grande vitesse sur l'avenue du Bourg dans le secteur du passage à niveau et profite de cette occasion pour remettre en main propre à Monsieur Guy DREVET une pétition de l'ensemble des riverains de l'avenue du Bourg, souhaitant une limitation à 30 km/h de cette avenue.

Le Maire remercie l'ensemble des personnes pour la qualité de cette rencontre.

**Fin de séance à 23h**  
**Guy DREVET**